

TRAVAIL EN HAUTEUR

Formation initiale

Réglementation + Utilisation du harnais

Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Article R4323-106

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.



Cette formation réglementaire répond à vos attentes

PROGRAMME 2024

Règlementation

- ✓ Définition du travail en hauteur.
- ✓ Surveillance médicale.
- ✓ Les principes généraux de prévention.
- ✓ Les obligations et les responsabilités.

L'orientation de la prévention en matière de travail en hauteur.

- ✓ Les protections collectives.
- ✓ Les protections individuelles.

Utilisation du harnais

- ✓ Les règles d'utilisation.
- ✓ Les points d'ancrage.
- ✓ Les vérifications.
- ✓ Les risques liés à l'utilisation.

Les échelles, les échafaudages, les nacelles, etc...

- ✓ Les règles d'utilisation.

PRATIQUE

- ✓ Vérifications du harnais.
- ✓ Mise en place du harnais.
- ✓ Entraînement au port du harnais.
- ✓ Mise en situation.

Public

- ✓ Toute personne travaillant sur, toitures, passerelles, charpentes... ou utilisant certains équipements tels que, échelles, échafaudages, plates-formes de travail. Toutes personnes utilisant un harnais antichute.

Pré requis

- ✓ Avoir 18 ans.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Appréhender les risques liés au travail en hauteur.
- ✓ Savoir utiliser un harnais antichute.
- ✓ Analyser sa situation de travail.
- ✓ Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration.

Méthodes pédagogiques

- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

Durée

- ✓ 7h

Nature de la sanction.

- ✓ Attestation de fin de formation.

Coût Saint-Pierre

- ✓ 310 € / Personne en interentreprises.

En interentreprises :

L'ouverture du stage est soumis à un seuil minimum de 5 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.

En intra entreprise :

10 personnes maximum.